

Un nouveau label pour certifier les installations de ventilation

Qualiventil entend promouvoir des installations de ventilation alliant performances énergétiques et qualité de l'air intérieur. Le 03/10/2017 05:00 par Jean-Paul Frey



Martin Kaltenberger avec une partie de son équipe de l'association Qualiventil.

Photo L'Alsace/J.-P.F.

« La ventilation est malheureusement un peu le parent pauvre de la construction. Elle est pourtant essentielle, car il faut un renouvellement de l'air suffisant pour éliminer les polluants, l'excédent d'humidité, évacuer le gaz carbonique et ainsi préserver la qualité du bâti. »

Martin Kaltenberger, président d'Air technique services, a expliqué les raisons qui l'ont poussé à s'entourer de spécialistes du bâtiment comme Pierre Macchi, Thomas Colaone, diagnostiqueur immobilier, pour créer un label Qualiventil avec la caution morale et écologique de l'association Entreprendre Vert Sud-Alsace représentée à la cérémonie de lancement par Valérie Bindler, membre fondatrice.

Ventiliste, une nouvelle profession

« *Le dimensionnement, l'installation, l'équilibrage des réseaux et la mise en service ne s'improvisent pas, cela devient un métier à part entière, une nouvelle profession en quelque sorte : ventiliste* », juge le créateur du label.

Il est un fait avéré que ce poste représente la plus grande part des pertitions d'un immeuble.

Il faut le maîtriser d'autant que les bâtiments de demain seront majoritairement équipés d'un système de ventilation qui assurera à la fois le renouvellement d'air, le chauffage, le refroidissement et la production d'eau chaude sanitaire.

« Une installation labellisée Qualiventil sera un gage de sécurité pour le client », assure Martin Kaltenberger, qui explique que l'association éponyme créée à l'occasion apportera à ses clients partenaires une assistance technique pour les études de projet, le dimensionnement, la mise en œuvre et la sélection des matériaux.

« Nous suivons les travaux du début à la fin, nous serons présents notamment avant la fermeture des plafonds, nous ferons des tests d'étanchéité et nous accompagnerons la mise en service. Seuls les constructeurs ayant respecté la charte (lire ci-dessous) obtiendront notre label », a expliqué le concepteur.

CONTACTER Qualiventil, 15, rue de la Charente à Wittenheim, 06.69.90.45.60.

<http://c.lalsace.fr/haut-rhin/2017/10/03/un-nouveau-label-pour-certifier-les-installations-de-ventilation>

Le label Qualiventil est notamment attribué aux conditions suivantes :

- Un descriptif détaillé comportant notamment le détail du matériel, la marque et le type de la centrale double flux ainsi qu'un plan d'implantation des bouches de soufflage et d'aération doit être soumis à l'association avant le projet.
- L'installation doit être réalisée par une entreprise agréée par Qualiventil.
- Un contrôle visuel et d'étanchéité du réseau sera effectué en cours de construction.
- La mise en service sera faite bâtiment propre et hors poussière.
- Un document spécifique consignera les mesures de débits et de pression.
- Un dossier technique complet avec notamment les types et la dimension des filtres à remplacer doit être fourni au client à la remise des clés.